

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Service aménagement, risques
Cellule planification

Affaire suivie par Marie Agnès Lafont
tél. : 04 50 33 77 13
marie-agnes.lafont@haute-savoie.gouv.fr

Anney, le 4 juillet 2017

PROCES-VERBAL

de la commission départementale de préservation
des espaces naturels, agricoles et forestiers
(CDPENAF) du 14 juin 2017

Le 14 juin 2017, la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est réunie sous la présidence de **Monsieur Guillaume DOUHERET, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie.**

Assistaient à la réunion :

Membres de la commission (voix délibérative) :

Mme Fabienne DULIEGE, conseillère départementale
Mme Isabelle NUTI, directrice départementale des territoires par intérim
M. Franck JACQUARD, représentant de la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc
M. Gilles CHATELAIN, président de la coordination rurale des Savoie
M. Henri DUMONT, représentant du syndicat départemental de la propriété privée rurale
M. Philippe ARPIN, directeur de la fédération départementale des chasseurs de Haute-Savoie
M. Jean-François ARRAGAIN, président de la FRAPNA Haute-Savoie
Mme Aline BRETON, représentante d'Asters-conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie
Mme Lucille MOUCHET, représentante de l'INAO

Membre de la commission (voix consultative) :

M. Jean-Pierre LIAUDON, président du comité technique de la SAFER

Personnes excusées ou absentes :

Mme Marie-Antoinette METRAL, maire de Saint-Sigismond
M. Paul RANNARD, maire de Chêne-en-Semine
M. Bruno FOREL, maire de Fillinges, président de la communauté de communes des Quatre Rivières
M. le représentant de l'association départementale des communes forestières de Haute-Savoie
M. Bernard MOGENET, représentant de la FDSEA (*pouvoir à M. JACQUARD*)
M. Loïc DETRUCHE, président des Jeunes agriculteurs (*pouvoir à M. JACQUARD*)
M. le président de la confédération paysanne
M. Yannick DUMONT, président de la société coopérative agricole Jura Mont-Blanc
M. le représentant de l'union des forestiers privés de Haute-Savoie

M. le président de la chambre interdépartementale des notaires
 M. le directeur de l'agence départementale de l'office national des forêts

Autres participants :

M. Yoann RECOULY, conseil départemental – service aménagement
 Mme Sarah GILLET, conseillère aménagement à la chambre d'agriculture
 Mme Justine PORRET, coordination rurale des Savoie
 Mme Isabelle FORTUIT, DDT, adjointe au chef du service aménagement-risques (SAR)
 Mme Marie Agnès LAFONT, DDT – SAR, responsable de la cellule planification
 Mme Anne-Lise GOUMON, DDT – SAR, chargée d'études à la cellule planification
 M. Nicolas MEUNIER, DDT – SAR, chargé d'études à la cellule planification
 M. Philippe JARZAGUET, DDT- service économie agricole, responsable de la cellule agro-écologie et filières

Etaient également présents :

M. Frédéric MUGNIER, maire de Valleiry (point 1)
 M. Yann JACCAZ, maire de Praz-sur-Arly et M. Vincent BIAYS, urbaniste (point 2)

Rédactrice : Mme Marie Agnès LAFONT

Avis sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de Valleiry

Mme Fortuit présente le rapport de la DDT et propose à la commission :

- un avis favorable au titre de l'article L.153-17 du code de l'urbanisme,
- un avis favorable sur les dispositions du règlement de la zone N,
- un avis favorable sur les dispositions du règlement de la zone A, sous réserve de faire évoluer les règles du secteur As,
- un avis favorable au secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL), sous réserve d'assurer la cohérence entre le rapport de présentation et le règlement.

Discussion

M. le maire indique que l'analyse de la DDT conforte la municipalité dans sa volonté de maîtriser l'urbanisation rapide de Valleiry. La commune tiendra compte des remarques formulées et corrigera les erreurs relevées. Il signale que la délimitation du STECAL correspond à la réalité sur le terrain.

M. Jacquard estime que le projet présenté est un bon PLU et formule les remarques suivantes :

- il demande que la commune réexamine la consommation de terrains agricoles pendant la dernière décennie, car seuls les terrains déclarés à la PAC ont été pris en compte ;
- il fait observer qu'il existe trois sièges d'exploitation (et non deux), ce que confirme M. le maire ;
- l'OAP thématique prévoit la création de passages à crapauds liés à l'implantation de serres maraîchères. Or le passage des crapauds est d'ores et déjà contraint par la présence des voiries. Il demande qui sera le maître d'ouvrage de ces passages et les financera. M. le maire répond que l'idée de la commune n'est pas de créer des difficultés pour les agriculteurs, mais que la réalisation du crapauduc conditionnera l'extension des serres ; la municipalité est ouverte à toute discussion pour le partage des frais ;
- M. Jacquard souhaite que les parkings des zones d'activités économiques soient mutualisés ; M. le maire indique que ce point sera examiné par la commission municipale ;
- il demande la suppression de la distance minimale d'implantation de 100 m pour les bâtiments d'élevage : le maire indique que la commune souhaite la maintenir ;
- M. Jacquard fait observer qu'une petite zone UB à La Joue, apparemment peu construite, aurait pu être classée en zone agricole ou naturelle ; M. le maire explique qu'il y a en réalité plus de constructions qu'il n'en est représenté sur le plan.

M. Arragain considère que, eu égard à la localisation de Valleiry et à la pression foncière, le projet de PLU est tout à fait raisonnable. Il demande des précisions sur la perte d'environ 19 hectares de terres agricoles, dont la moitié serait supportée par un seul agriculteur. M. le maire explique que l'exploitation des parcelles situées dans l'enveloppe urbaine est de plus en plus difficile et que le projet de PLU n'aura pas d'incidence sur la continuité des exploitations.

Mme Mouchet (INAO) signale que l'artificialisation de terres agricoles peut, à terme, compromettre l'autonomie fourragère des exploitants sous label de qualité. Elle s'interroge sur la zone AU**s**, les parcelles étant exploitées par un GAEC. M. le maire fait valoir que, non seulement le projet de PLU rend à l'agriculture 12,5 ha de terrains autrefois destinés, en grande majorité, à des zones d'activités, mais aussi que les élus souhaiteraient la création, au nord de la commune, d'une seconde zone agricole protégée, ce qui témoigne de leur souci de préserver l'activité agricole.

M. Chatelain salue le courage et la volonté de l'équipe municipale.

Mme Breton souligne la bonne concertation avec les associations environnementales et la bonne prise en compte des zones humides.

Avis de la CDPENAF

Vu le projet de PLU de Valleiry arrêté et réceptionné,

Vu le rapport d'instruction de la DDT présenté en séance aux membres de la CDPENAF,

A l'unanimité des membres présents, la CDPENAF émet un avis favorable. Elle demande la prise en compte des observations de la DDT relatives au règlement du secteur As.

Pour le préfet,
le secrétaire général

Guillaume DOUHÉRET